

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Permabond ES578

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permabond ES578

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Permabond Engineering Adhesives Ltd.

Wessex Way Colden Common Winchester

Hampshire. SO21 1WP

United Kingdom

Tel: +44 (0)1962 711 661 Fax: +44 (0)1962 711 662 info.europe@permabond.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC UK: +(44)-870-8200418 CHEMTREC US: 800-424-9300 (CCN: 829878)

Numéro d'appel d'urgence

national

CHEMTREC France: +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

humaine

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger





Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Permabond ES578

Mentions de mise en garde P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P302+P352a EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations supplémentaires

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

figurant sur l'étiquette

Contient

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE

Mentions de mise en garde supplémentaires

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la Communauté actuelle, nationale et

locale.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans les conditions normales. Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE

30-60%

Numéro CAS: 25068-38-6

Numéro CE: 500-033-5

Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119456619-26-XXXX

Classification

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411

METHYLENE DIPHENYL BIS(DIMETHYL UREA)

1-5%

Numéro CAS: 10097-09-3 Numéro CE: 423-370-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

0000016986-54-XXXX

Classification

Aquatic Chronic 3 - H412

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin si une gêne persiste.

Permabond ES578

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Si des

symptômes apparaissent alerter un médecin

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement à

grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin

si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané Irritation cutanée. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

Contact oculaire Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau

diffusée.

Moyens d'extinction

inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Monoxyde de carbone (oxide de carbone), de dioxyde de carbone (gaz carbonique) et d'hydrocarbures non

identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Transférer dans des

récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des

informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler. Ne pas manger,

boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à des températures comprises entre 2°C et 7°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

Adhésif.

particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE (CAS: 25068-38-6)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12.25 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 12.25 mg/m³ Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg p.c. /jour

PNEC - Eau douce; Long terme 0.006 mg/l

- Sédiments (eau douce); Long terme 0.996 mg/l

- Sédiments (eau de mer); 0.0996 mg/l

- Station d'épuration des eaux usées; Long terme 10 mg/l

Sol; Long terme 0.196 mg/lEau de mer; 0.0006 mg/l

- Eau; 0.0018 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Pour une exposition jusqu'à 4 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.

Protection respiratoire Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Une protection respiratoire peut être

nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de

contaminants est possible. Filtre à vapeurs organiques. Type A. (EN14387)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte colorée.

Couleur Noir.

Odeur Faible.

Seuil olfactif Aucune information disponible.

pH Non pertinent.

Point de fusion Non disponible.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Non pertinent.

Indéterminé.

Point d'éclair >100°C

Taux d'évaporation Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pression de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative 1.6

Solubilité(s) Insoluble dans l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Solvants organiques.

Coefficient de partage Inconnu.

Température d'auto-

inflammabilité

Non applicable.

Température de décomposition

Non disponible.

Viscosité ≈700000 mPa s @ 23°C Thixotropic

Propriétés explosives Non pertinent.

Propriétés comburantes Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres informations Non pertinent.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

RéactivitéLes produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants. Acides.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale. Polymérise à la chaleur.

Permabond ES578

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Amines.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Amines. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du

dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composes organiques non identifiés.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les

composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la

santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Irritant pour les voies respiratoires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Irritant pour les yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Aucunes dans les conditions normales.

Ingestion Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Informations toxicologiques sur les composants

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 11.400,0

mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

2.000,1

(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Permabond ES578

Indications (CL₅o

Pas de données de test particulières disponibles.

inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Non irritant.

cutanée

Données sur l'animal Score œdème: Œdème très léger - à peine perceptible (1).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Non irritant.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas de données de test particulières disponibles.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris:

Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la

Fertilité - NOAEL 750 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

reproduction - fertilité

Toxicité pour la

Toxicité pour le développement: - NOAEL: 180 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

reproduction - développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT

Pas de données de test particulières disponibles.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

METHYLENE DIPHENYL BIS(DIMETHYL UREA)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50

5.000.0

mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Permabond ES578

Toxicité aiguë cutanée

(DL₅₀ mg/kg)

2.000,1

Espèces

Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL50

Non disponible.

inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Moyennement irritant.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Légèrement irritant.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Test de Ames: Négatif.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

reproduction - fertilité

remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

un

remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT

NOEL 15 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les

composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la

santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

Informations écologiques sur les composants

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE

Permabond ES578

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 24 heures: 4.4 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - CL₅₀, 24 heures: 4.9 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅₀, 48 heures: 9.1 mg/l, Selenastrum capricornutum

Toxicité aiguë -

microorganismes

Cl₅o, 3 heures: > 100 mg/l, Boues activées

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques

NOEC, 21 jours: 0.3 mg/l, Daphnia magna

METHYLENE DIPHENYL BIS(DIMETHYL UREA)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: > 30.2 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - CE₅₀, 48 heures: > 39.8 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅₀, 96 heures: 29.4 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE

Biodégradation Eau - 6 - 12%: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Inconnu.

Informations écologiques sur les composants

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE

Potentiel de FBC: 100 - 3000,

bioaccumulation

Coefficient de partage log Pow: 3.242

METHYLENE DIPHENYL BIS(DIMETHYL UREA)

Potentiel de log Kow: 1.14,

bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles. Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE

Coefficient d'adsorption/désorption

Eau - log Koc: 2.65 @ 20°C

METHYLENE DIPHENYL BIS(DIMETHYL UREA)

Coefficient

Sol - Kow: 91 @ 20.5°C

d'adsorption/désorption

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires,

nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette

même après la vidange.

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres

substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir SP 375

Indications de transport

maritime

S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir 2.10.2.7 du code IMDG.

Indications de transport aérien S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir SP A197 (375)

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains Epoxy resin)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Ш

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable. conformément à l'annexe II de

la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009

No. 716).

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008

relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à

ces substances (REACH)

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.

CHIP for everyone HSG228.

Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 14-05-18

Révision 3

Remplace la date 28-05-15

Mentions de danger dans leur H315 Provoque une irritation cutanée. intégralité H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.